

Appel à candidature

Date limite de remise des dossiers le jeudi 31 mars 2022

Préambule

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Sceaux (Hauts-de-Seine) développe tout au long de l'année des actions de valorisation de la création artistique.

À cette fin, la Ville organise du 30 juin au 27 août 2022 un festival prenant la forme d'une exposition collective consacrée à la création contemporaine dans le domaine des arts plastiques et intitulé « Estivales, festival d'art contemporain du Grand Paris ».

Pour la quatrième édition qui se déroulera en 2022, le projet se tiendra à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan, et dans d'autres lieux de la ville (sous réserve).

Appel à candidature

- L'exposition collective s'adresse à tous les artistes professionnels ou en voie de professionnalisation, sans distinction de lieu de résidence ni de nationalité. L'artiste candidat doit être majeur au moment de la soumission de sa candidature.
- L'artiste candidat doit être inscrit ou en procédure d'inscription auprès de la Maison des Artistes. Il doit avoir déclaré son activité d'artiste et disposer d'un numéro SIRET. Il doit être à jour du règlement de ses cotisations et contributions sociales au moment de sa candidature.
- Chaque artiste peut présenter jusqu'à trois œuvres dans le cadre de sa candidature. Les œuvres constituées de supports distincts formant un ensemble cohérent, tels que les diptyques ou triptyques, sont autorisées.
- Les œuvres doivent offrir une représentation de la création contemporaine plastique actuelle, ouverte à tous.
- Les œuvres doivent être finies et abouties au moment de la candidature de l'artiste. Aucune œuvre au stade de projet ne sera acceptée.
- Les œuvres peuvent être des créations individuelles ou collectives.
- Le choix du médium des œuvres est libre. Cependant, pour des raisons logistiques et pratiques, les supports vidéo ou audio, ainsi que les performances sont exclus.
- L'exposition se déroulera principalement en intérieur et également en partie en extérieur.
- Aucune œuvre proposée ne doit avoir été déjà présentée à Sceaux.
- L'artiste, si une ou plusieurs de ses œuvres sont retenues par le comité de sélection, s'engage à exposer celles-ci dans l'un des lieux d'exposition prévus pendant toute la durée du festival. Les œuvres retenues ne pourront en aucun cas être substituées par d'autres au moment de l'exposition.
- L'artiste intéressé doit présenter sa candidature sous format numérique et remplir le formulaire d'inscription joint.

Le dossier doit obligatoirement comporter :

- La **fiche d'inscription** dûment remplie et signée ;
- Un **portrait photographique** de l'artiste ;
- Une **courte biographie** de l'artiste ;
- Les **coordonnées** de l'artiste : adresse postale, coordonnées portable et mail, ainsi que site internet s'il y a lieu ;
- Le **numéro SIRET** de l'artiste ;
- **Pour les œuvres en deux dimensions (peinture, dessin, photographie, etc.), une photographie de chaque œuvre** réalisée présentant l'œuvre dans son ensemble et un détail de l'œuvre. Les photographies des œuvres doivent être toutes au format 300 dpi ;
- **Pour les œuvres en trois dimensions (sculpture, installation, etc.), au minimum, deux photographies de chaque œuvre** réalisée présentant celle-ci sous des angles différents. Les photographies des œuvres doivent être toutes au format 300 dpi ;

- Les **titres, matériaux, dimensions** (modalités d'installation particulière de chaque œuvre s'il y en a), et l'année de création de chaque œuvre ;
- L'**emplacement privilégié** (intérieur ou extérieur) ;
- **Un texte court présentant chaque œuvre** ;
- L'**estimation du prix de chaque œuvre** proposée pour l'assurance.

Sélection des œuvres

- L'exposition se fait par appel à candidature puis sélection par un comité de sélection. Le comité sélectionne les œuvres en fonction de leur qualité artistique, de la cohérence des œuvres entre elles et des contraintes spatiales et techniques des lieux d'exposition.
- Le comité pourra choisir de retenir entre une et trois œuvres parmi celles proposées par le candidat. Il pourra également ne retenir aucune des œuvres proposées par ce dernier.
- La décision du comité est sans appel et la sélection n'est pas motivée auprès des artistes dont aucune œuvre n'aurait été retenue.

Date de remise des dossiers

- **La date limite de candidature est fixée au jeudi 31 mars 2022.** Toute candidature adressée après cette date ne pourra être retenue.
- Les dossiers sont à envoyer sous format numérique à l'adresse suivante : culture@sceaux.fr
- Les dossiers trop volumineux pour un envoi par mail simple peuvent être transmis via WeTransfer ou toute autre plateforme de transfert de fichiers volumineux.

Calendrier de la manifestation

- Date limite de remise des dossiers de candidatures : jeudi 31 mars 2022
- Date d'annonce de la sélection aux candidats : mai 2022
- Dates de livraison et d'installation des œuvres : entre le 20 et le 29 juin 2022 (hors week-end)
- Dates d'ouverture de l'exposition au public : du jeudi 30 juin au samedi 27 août 2022
- Date du vernissage: jeudi 30 juin 2022
- Date de reprise des œuvres : lundi 29 août 2022

Rémunération

- L'artiste sélectionné recevra une rémunération de 100 euros au titre du droit de présentation publique.
- Il devra fournir son numéro SIRET et un RIB. Le paiement lui sera versé après le démontage de l'exposition, par le Trésor Public sous 30 jours après réception de la facture transmise via la plateforme en ligne Chorus Pro.
- Le montant de la rémunération ne sera pas assujéti au nombre d'œuvres retenues. L'artiste recevra la même rémunération, quel que soit le nombre d'œuvres qu'il expose.

Modalités de l'exposition

- Les œuvres sélectionnées sont installées par la Ville. Si l'installation d'une œuvre nécessite des précautions particulières ou présente une complexité manifeste, l'artiste devra être présent lors du montage et du démontage.
- Les œuvres doivent être prêtes à accrocher (systèmes de fixation fournis par l'artiste).
- Dans le cas d'une œuvre destinée à être suspendue sur un mur ou depuis un plafond, le poids de celle-ci devra être raisonnable afin de permettre une installation facile et de ne pas risquer d'endommager les lieux d'exposition.
- La scénographie de l'exposition relève de Christophe DELAVault, *curator* de l'exposition, avec l'avis du comité de sélection. Le *curator* se réserve le droit d'écarter une ou plusieurs œuvres au moment du montage s'il estime qu'elles ne participent pas de la cohérence globale de l'exposition ou que leur qualité ne correspond pas à ce qui avait été présenté dans le dossier de candidature.
- Les œuvres sont assurées par la Ville.
- L'exposition est accessible au public aux horaires d'ouverture des différents lieux d'exposition en période estivale.

L'acte de candidature vaut acceptation de tous les items précisés dans le présent document.

Renseignements

Alexis CORDIER
 Chargé de mission Programmation culturelle
 Service de l'Action culturelle
 Ville de Sceaux
 Coordonnées : 01 41 13 32 52 / culture@sceaux.fr

ESTIVALES
FESTIVAL D'ART CONTEMPORAIN
DU GRAND PARIS
30 JUIN AU 27 AOÛT 2022

4^e édition
Fiche d'inscription

Formulaire à retourner sur culture@sceaux.fr, accompagné des visuels des œuvres proposées, le jeudi 31 mars au plus tard.

COORDONNÉES DE L'ARTISTE :

Dans le cas d'un travail ou d'une œuvre collective avec un ou plusieurs artistes, merci de le préciser, en notant les coordonnées de chaque artiste associé.

Civilité :

Nom :

Prénom :

Nom de l'artiste (à faire figurer sur les supports de communication quand différent de l'état civil) :

Qualificatif de l'artiste (sculpteur, peintre, graveur, plasticien, photographe...) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Email :

Site Internet :

N° SIRET :

Code APE :

N° Maison des Artistes :

CONNAISSANCE DE L'APPEL À CANDIDATURE :

J'ai pris connaissance de l'appel à candidature par :

BIOGRAPHIE

DESCRIPTION DU TRAVAIL DE L'ARTISTE

ŒUVRES PROPOSÉES (JUSQU'À 3 MAXIMUM)

Œuvre n°1

- Titre :
- Date :
- Matériaux :
- Dimensions :
- Modalités d'installation particulière s'il y en a :
- Phrase descriptive de l'œuvre :

- Valeur d'assurance :

Œuvre n°2

- Titre :
- Date :
- Matériaux :
- Dimensions :
- Modalités d'installation particulière s'il y en a :
- Phrase descriptive de l'œuvre :

- Valeur d'assurance :

Œuvre n°3

- Titre :
- Date :
- Matériaux :
- Dimensions :
- Modalités d'installation particulière s'il y en a :
- Phrase descriptive de l'œuvre :

- Valeur d'assurance :

Pour les œuvres en deux dimensions (peinture, dessin, photographie, etc.), 2 photographies de chaque œuvre réalisée présentant l'œuvre dans son ensemble et un détail de l'œuvre. Les photographies des œuvres doivent être toutes au format 300 dpi ;

Pour les œuvres en trois dimensions (sculpture, installation, etc.), au minimum, 2 photographies de chaque œuvre réalisée présentant celle-ci sous des angles différents. Les photographies des œuvres doivent être toutes au format 300 dpi ;

L'acte de candidature vaut acceptation de tous les items précisés dans l'appel à candidature.

Date et lieu :

Signature de l'artiste :